

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 mai 2010

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Nombre de membres du Conseil de Communauté: 82

Nombre de présents participants au vote : 63 Nombre de procurations: 12

Nombre de membres en exercice: 82

Membres présents :		
M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	MIle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	MIle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMENT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD.
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	

## Mambras absouts .

Wembres absents:		
M. José ALMEIDA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS	
M. Jean-François DODET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à MIle Christine MARTIN	
Mme Françoise TENENBAUM	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Georges MAGLICA	
M. Michel ROTGER	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MILLOT	
Mme Claude DARCIAUX	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI	
M. Rémi DELATTE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à M. Didier MARTIN	•
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER	
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE	
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT	
	Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à M. Gilles TRAHARD.	

## **OBJET: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

Recrutement d'un chef de projet contractuel en charge des infrastructures et des réseaux

GD2010-05-20\_44 N°44 - 1/2 L'évolution des compétences et des projets mis en œuvre par la Communauté de l'agglomération dijonnaise rend nécessaire le recrutement d'un ingénieur en charge de projets ayant trait aux infrastructures et réseaux, et disposant d'une expertise en matière d'eau, d'assainissement, d'hydrogéologie et d'environnement.

Afin de répondre à ce besoin, un poste d'ingénieur a été déclaré vacant auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Côte d'Or le 29 mai 2009. Une série d'entretiens a été conduite au début de l'été 2009. Ceux-ci s'étant révélés infructueux, de nouveaux entretiens ont été organisés afin de trouver un candidat ayant un profil correspondant aux besoins de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Au final, le choix de la Collectivité s'est porté sur un candidat contractuel, le candidat titulaire s'étant désisté pour des questions de régime indemnitaire.

Il convient donc d'autoriser le Président à procéder au recrutement dudit candidat.

## Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel à temps plein en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 1er juin 2010, afin d'assurer les fonctions de chef de projet en charge des infrastructures et réseaux ;
- de fixer la rémunération de l'emploi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Convocation envoyée le 12 mai 2010 Publié le 21 mai 2010 Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme, Le Président

Pour le Président

rapear

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 1 MAI 2010



GD2010-05-20\_44 N°44 - 2/2